



Classements et Tournois (saison 2010-2011) Condensé de décisions après le CA de la FFSc du 2 octobre 2010 et la réunion de la CCT de la FISF du 30 octobre 2010

1^{ère} partie : prise en compte de certaines compétitions dans le nouveau système de classement international

1.A/ Les TRAP

Triple choix ouvert aux organisateurs de TRAP :

- maintien en TRAP, avec seulement attribution de points de classement.
- format TH2 « catégoriel », réservé aux joueurs des séries 4 à 7 (joueurs des séries 1 à 3 admis exceptionnellement, mais avec seulement %S4), avec redevance fédérale réduite à 1 euro par joueur
- et bien sûr format TH2, avec toutes les contraintes du cahier des charges des TH.

Traitement pour les TRAP disputés entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 novembre 2010 : celui souhaité par le comité concerné, y compris très exceptionnellement comme un TH2.

Les résultats et redevances fédérales des TRAP disputés depuis le 1^{er} septembre 2010 et transformés en TH2 catégoriels ou TH2 doivent être transmis sans délai à la FFSc. A défaut, ces TRAP seront traités en fin de saison, avec seulement attribution de points de classement, et pas de %S4.

De la même façon, les résultats et redevances fédérales des TH2 catégoriels disputés à partir du 1^{er} décembre 2010 devront être transmis sans délai à la FFSc. Les TRAP disputés à partir du 1^{er} décembre 2010 avec cette appellation, sans redevance fédérale, avec résultats stockés par les comités jusqu'en fin de saison, n'attribueront que des points de classement et donc pas de %S4.

1.B/ Les TSAP

Chaque TSAP constitue un TH2, pour le calcul du poids, et celui des pourcentages Sn mais la somme des poids des TSAP disputés par un joueur est plafonnée sur la saison à **10 S1, 25 S2, 60 S3 et 160 S4**.

Rétroactivité au 1^{er} septembre 2010.

1.C/ Les SF (parties isolées des Semaines Fédérales)

Chaque SF constitue une épreuve en 1 partie, éligible au classement international, avec les règles FISF, mais la somme des poids des SF disputées par un joueur est plafonnée sur la saison à **5 S1, 10 S2, 20 S3 et 50 S4**.

Rétroactivité au 1^{er} septembre 2010.

1. D/ Les Interclubs

Les Interclubs voient le facteur $\frac{1}{2}$ appliqué à la participation **et** aux plafonds (limitation à **5-8-10-20** au lieu de 10-15-20-40 par partie).

2^{ème} partie : autres dispositions relevant de la FFSc

2.A/ Les nominations en tête de S5

Pour remplacer les nominations en 5A par un total de PP4 supérieur à la moitié de la barre d'accès en S4 :

- classement en tête de S5 des joueurs obtenant un %S4 final à l'issue de la saison 2010-2011 compris entre celui constituant la barre d'accès à la S4 et la moitié de ladite barre d'accès.

2.B/ La règle du nombre minimum de 30 joueurs pour l'homologation d'un TH

Suppression pure et simple, pour tous les TH.

Corollaire : maintien d'une capacité d'accueil minimale de 60 joueurs pour les TH2 et TH3, sauf pour les TH2 « catégoriels » réservés aux joueurs S4 à S7.

2.C/ Les TH « simultanés régionaux »

Liberté totale d'organisation de tels TH simultanés en parties prêtirées.

2.D/ Les TH2 jumelés

Suppression de l'interdiction des TH2 jumelés.

2.E/ La procédure de demande d'autorisation des TH jumelés

Liberté d'organisation de jumelages, duplex et triplex, avec respect des règles en vigueur.

2.F/ Epreuves des Interclubs Régionaux

Traitées comme des TRAP nouvelle formule, sans attribution de %Sn, avec seulement attribution de points de classement.

2.G/ Règles de la Sélection et du Trophée

Trophée : %S1 de la seule saison N visée

Sélection : maintien du règlement actuel, pour la Sélection au Championnat du Monde 2011. Mise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration Fédéral de mars 2011 d'un projet de modification du règlement de la Sélection, en phase avec les nouvelles règles du classement international.